



KPMG SA
47 avenue Clémenceau
BP 40055
62967 Longuenesse

Association ASSAD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association ASSAD

3 Rue de Furnes

59140 DUNKERQUE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
47 avenue Clémenceau
BP 40055
62967 Longuenesse

Association ASSAD

3 Rue de Furnes - 59140 DUNKERQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association ASSAD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSAD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "6.1.4 - Changement de méthode comptable" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Longuenesse, le 22 mai 2026

KPMG SA

José Denisselle

Associé

Association ASSAD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Association ASSAD

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENTS (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	107 915	104 099	3 816	1 126
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 762 134	1 197 995	564 139	616 714
Installations techniques, matériel et outillage industriels	106 884	86 160	20 724	18 810
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	649 206	556 567	92 639	92 525
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	8 000		8 000	8 000
Autres titres immobilisés	5 683		5 683	5 683
Prêts	684 842		684 842	657 953
Autres Immobilisations Financières				
Total II	3 324 664	1 944 821	1 379 843	1 400 811
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	815 980	345 226	470 754	597 611
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	151 429		151 429	356 846
Charges constatées d'avance	75 681		75 681	11 676
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 949 483		2 949 483	2 721 883
Total III	3 992 573	345 226	3 647 347	3 688 016
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 317 237	2 290 047	5 027 190	5 088 827

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	21 358	21 358
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 600 192	1 600 192
Réserve investissement		
Réserve compensation déficit		
Réserves pour projet de l'entité		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Autres	896 448	630 396
Report à nouveau		
Report à nouveau	-4 091 841	-3 909 212
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Excédent ou déficit de l'exercice	308 537	89 020
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	191 746	252 217
Résultat en attente de contrôle N-1	-5 737	15 819
Résultat en attente de contrôle N-2	15 819	
Situation nette (sous total)	1 255 224	1 552 427
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 255 224	1 552 427
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	255 511	330 004
Total II	255 511	330 004
PROVISIONS		
Provisions pour risques	40 734	90 794
Provisions pour charges		
Total III	40 734	90 794
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	755 985	1 054 538
Emprunts et dettes financières diverses	3 441	3 441
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	443 182	386 033
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 690 613	4 690 918
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	92 948	85 526
Produits constatés d'avance		
Total IV	5 986 169	6 220 456
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 027 190	5 088 827

COMPTE DE RESULTAT TOUS SERVICES - EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 630	3 110
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	6 970 361	6 707 337
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 051 025	8 122 868
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	83 317	952 550
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 100	
Utilisations des fonds dédiés	125 165	114 948
Autres produits	137 379	218
Total I	15 370 977	15 901 031
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 868 069	1 802 673
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	972 751	1 202 790
Salaires	9 485 580	9 863 050
Cotisations sociales	2 413 447	2 866 281
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	104 484	110 434
Dotations aux provisions	53 094	61 094
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	50 672	70 148
Autres charges	122 557	80 110
Total II	15 070 654	16 056 580
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	300 323	155 549
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	25 655	16 310
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	25 655	16 310
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 759	11 687
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	11 759	11 687
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	13 896	4 623
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	314 219	150 926

PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		337 632
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		95 163
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		242 469
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 681	2 523
Total des produits (I + III + V)	15 396 632	16 254 973
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 088 094	16 165 953
EXCEDENT OU DEFICIT	308 538	89 020
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>191 745</i>	<i>252 217</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	66 937	59 402
Bénévolat		
TOTAL	66 937	59 402
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	66 937	59 402
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	66 937	59 402

Association ASSAD

**Annexe aux comptes annuels
exercice clos le 31 Décembre
2025 .**

Montants exprimés en Euros

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits majeurs de l'exercice	6
5	Événements postérieurs à la clôture	7
6	Principes, règles et méthodes comptables	8
6.1.1	Présentation des comptes	8
6.1.2	Méthode générale	8
6.1.3	Changement de méthode d'évaluation	8
6.1.4	Changement de méthode comptable	9
7	Informations relatives au bilan	9
7.1	Actif	12
7.1.1	Tableau des immobilisations	12
7.1.2	Tableau des amortissements	12
7.1.3	Immobilisations financières	13
7.1.4	Produits à recevoir	14
7.1.5	Charges constatées d'avances	14
7.2	Passif	15
7.2.1	Fonds associatifs	15
7.2.2	Subvention d'investissement	16
7.2.3	Fonds dédiés	16
7.2.4	Provisions pour risques et charges	19
7.2.5	Etat des dettes	19
7.2.6	Charges à payer	20
7.2.7	Produits constatés d'avance	20
8	Informations relatives au compte de résultat	21
8.1	Ventilation des produits d'exploitation	21
8.2	Résultat par activité ou établissement	21
8.3	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	22
8.4	Résultat exceptionnel	22
8.5	Honoraire des commissaires aux comptes	22
9	Ventilation de l'effectif moyen	23
10	Autres informations	24
10.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	24

10.2	Informations concernant le Droit Individuel à la Formation	24
10.3	Engagements hors bilan	24
10.3.1	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	24
10.3.2	Emprunt auprès des organismes bancaires	24
10.3.3	Dettes garanties par des sûretés réelles	25
10.3.4	Contribution volontaire en nature	23

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- Organiser les soins à domicile
- Permettre et promouvoir le maintien à domicile des personnes dont l'autonomie est réduite quel que soit leur âge
- De proposer tout services à domicile pour tous publics

L'association pourra dans ce cadre, gérer des établissements ou services répondant à ces objets.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée par la proposition d'un service de soins, d'aide ainsi que d'accompagnement à domicile prodigué par des soignants agréés (infirmier(e)s, aides-soignant(e)s, aides-médico-psychologiques) et des aides à domicile.

L'association propose également un service l'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus s'établit dans le Dunkerquois et Bergues.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines
- Dépenses de fonctionnement

4 Faits majeurs de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 5 027 190 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dont le total des prestations est de 6 970 361 € et dégageant un excédent de 308 537 € dont 191 745 € en attente de contrôle soit un résultat net hors gestion contrôlé de 116 791 €.
- Une convention de mise à disposition a été poursuivie entre ASSAD et ASSAD2D.
- Paiement des échéances du PGE à partir du 1^{er} juillet 2024, la demande de rallongement a été refusée
- Par 5 arrêts rendus le même jour, la Cour de Cassation aligne le droit interne sur les dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, telle qu'interprétée par la Cour de Justice de l'Union européenne, à propos de l'incidence de la suspension du contrat de travail pour maladie ou accident (professionnel ou non). Le salarié peut prétendre à ses droits à congés payés au titre de l'intégralité de la période d'arrêt. A ce jour, l'association est dans l'incapacité d'estimer le risque lié à ces différents arrêts.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 mai 2026.

5 Événements postérieurs à la clôture

Poursuites des financements du Département du Nord pour l'année 2026 :

- Poursuite du CPOM de 4 ans de dotation complémentaire
- La compensation de l'avenant 43 reconduit à l'identique de l'année dernière

Au niveau Etat, la tarification a été augmenté de 0,42 euros

- Une convention semestrielle a été signée avec le département concernant les avances pour une durée de 2 ans

6 Principes, règles et méthodes comptables

6.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

6.1.2 Méthodes générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices,

Et ceux, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement 2023-03 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 applicable au 1^{er} janvier 2025.

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux articles R 314-5 et R 314-81 du CASF, et selon la réglementation Française en vigueur.

Au jour de l'arrêté des comptes (21 mai 2026), le conseil d'administration considère que le principe de continuité d'exploitation est assuré. Des actions et négociations sont actuellement en cours afin de :

- Pallier l'insuffisance de financement du surcôt engendré par l'application de l'Avenant 43 qui s'applique à notre structure depuis le 1^{er} octobre 2021 ;
- Ajuster les financements obtenus au titre des années antérieures pour corriger le plafonnement appliqué depuis 2017 ;
- Renforcer notre trésorerie pour être en mesure de faire face aux éventuels retards d'encaissement des financements attendus

6.1.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6.1.4 Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ainsi que le règlement 2023-03.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	750 608 €	Reclassés selon la nature de l'opération	649 Salaires	Remboursement maladie, formation 328 406 €
			708 produits annexes	Mise à disposition de personnel, poei, loyer, refacturations diverses 301 565€
			758 autres produits	Formation 120 637 €

Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (en produits exceptionnels)	11 334 €	Reclassées en produits d'exploitation	Subvention concours publics	11 334 €
Charges constatées d'avance	75 681€	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	75 681€

6.1.5 Continuité d'exploitation

Le plan de retournement initié depuis 2023 se poursuit en 2025.

De plus des crédits supplémentaires de tarification ont été obtenus (cf paragraphe 5 – Evénements postérieurs à la clôture)

La CAF est redevenue positive et permet d'honorer les échéances du prêt PGE. Notre trésorerie a été reconstituée, grâce notamment aux encaissements d'acomptes sur tarification 2026.

L'association a réussi à autofinancer quelques investissements afin de préserver la qualité de nos prestations.

Bien que les capitaux propres restent négatifs au 31 décembre 2025, nous considérons que le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'arrêté des comptes est respecté:

7 Informations relatives au bilan

7.1 Actif

7.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	103 595	4 320		107 915
Immobilisations corporelles	2 498 270	49 743	32 352	2 515 660
Immobilisations financières	671 636	42 344	15 455	698 525
Avance et Acompte sur Immobilisation	0	2 564		2 564
TOTAL	3 273 501	51 163	47 807	3 324 664

7.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	102 469	1 630		104 099
Immobilisations corporelles	1 770 221	102 853	32 352	1 840 722
Immobilisations financières				
TOTAL	1 872 690	104 483	32 352	1 944 821

7.1.2.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3ans
Constructions	Linéaire	40 ans
Installations techniques,	Linéaire	25 ans
Matériel Informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

7.1.2.2 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Bâtiment		
Agencement	8 620	
Véhicule	25 436	
Logiciel	4 320	
Informatique	7 514	
Dépôt et cautionnement		
Materiel	4 738	
Mobilier	3 435	

7.1.3 Immobilisations financières

7.1.3.1 Principaux mouvements

7.1.3.2 Créances rattachées à des participations : Principaux mouvements

7.1.3.3 Immobilisations financières

TYPES IMMOBILISATIONS	VALEURS
Dépôts et cautionnements	5 683
Autres titres immobilisées	8 000
Prêts / Effort Construction	684 842

7.1.3.4 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	684 842	17 899	666 943
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	815 980	815 980	
Autres	227 110	227 110	
TOTAL	1 727 932	1 060 989	666 943
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		42 344	
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

Créances cédées – Loi Dailly

Pas d'autorisation de Loi Dailly cette année

Les créances sont valorisées à leur valeur vénale nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La dépréciation des créances est calculée au cas par cas.

7.1.4 Produits à recevoir

Formation pour un montant de 64 136,64 euros

Remboursement loyer espad pour un montant de 1 532,61 euros

Remboursement mise à disposition ASSAD2D (hestia) pour un montant de 36 600,47 euros

Remboursement mise à disposition ASSAD2D DOMIFORM pour un montant de 29 811,68 euros

Remboursement AGRR complément maladie du mois de décembre pour un montant de 17 586,22 euros

Soit un montant total des produits à recevoir de 149 667,62 euros

7.1.5 Charges constatées d'avances

Charges constatées sur l'exercice 2025 qui concernent l'exercice 2026

- Facture cegid pour un montant de 355,62 euros
- Facture qualineo pour un montant de 607,13 euros
- Facture liaison sociales pour un montant de 659,57 euros
- Facture lamy sociale pour un montant de 993,81 euros
- Facture Quadient pour un montant de 1 690,44 euros

- Facture orange pour un montant de 288,19 euros
- Facture Chateaudun pour un montant de 67 915,12 euros
- Facture abonnement media pour un montant de 86,78 euros
- Facture synology sauvegarde pour un montant de 312,80 euros
- Facture kreactua pour un montant de 2 772 euros
- **Soit un total de 75 681,46 euros**

7.2 Passif

7.3 Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds de propres sans droit de reprise	21 358				21 358
Réserves	2 230 588	266 052			2 496 640
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>691 013</i>	<i>266 052</i>			<i>957 065</i>
Report à nouveau	-3 909 212	-182 629			-4 091 841
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>25 168</i>	<i>-25 168</i>			<i>0</i>
Excédent ou Déficit	104 839	-89 020	308 537	5 737	318 619
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>252 217</i>	<i>-252 217</i>	<i>191 746</i>		<i>191 746</i>
Situation Nette	- 1 552 427	- 5 597	308 537		-1 255 224
Subventions investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	- 1 552 427	-5 597	308 537		-1 255 224

7.3.1 Subvention d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal				
Quotes-parts virées au résultat (1)				
Montant net en fonds propres			0	0

7.3.2 Fonds dédiés

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention département	12 921					12 921	
Accueil de jour CNR	9 131	4 230	1 565			11 796	
SSIAD - CNR	307 952	46 442	123 600			230 794	
TOTAL	330 004	50 672	125 165			255 511	

2.2.3

Détail des comptes de la classe 1

Libelle du compte	2025		2024	
	débit	crédit	débit	crédit
Fonds Associatif		15 244,90		15 244,90
Fonds dotation soins		6 113,21		6 113,21
Réserve de Trésorerie prestataire		1 484 232,56		1 484 232,56
Réserve de trésorerie Mandataire		9 374,50		9 374,50
Réserve accueil jour		100 450,49		100 450,49
Réserve trésorerie gestion patrimoine		6 134,59		6 134,59
Réserve investissement soins		246 022,87		157 356,81
Réserve investissement accueil jour		779,32		779,32
Compensation des déficits prestataire		39 054,33		39 054,33
Compensation des déficits soins		608 389,33		431 004
Compensation des déficits accueil de jour		2 209,09		2 209,09
Excédents à affecter soins				25 168,00
Excédents à affecter accueil de jour	604,36		604,36	
Excédents à affecter au financement d'exploitation soin				
Report à nouveau débiteur prestataire	3 038 966,02		2 999 486,00	

Report à nouveau débiteur mandataire	221 170,52		218 175,22	
Report à nouveau débiteur soins				
Report à nouveau débiteur SCI	31 712,56		31 712,56	
Report à nouveau débiteur gestion patrimoine	80 998,44		78 778,97	
Report à nouveau débiteur groenberg	362 311,38		249 545,50	
Report à nouveau débiteur soins	285 990,81		285 990,81	
Report à nouveau débiteur accueil jour	70 086,67		70 086,67	
Résultat exercice :		116 791,20	163 197,47	
Résultat en attente de contrôle 2025 soins		191 745,69		252 217,33
Subvention accueil jour 2023		15 818,59		15 818,59
Résultat accueil de jour 2024	5 736,65			
Fonds dédiés prestataire		12 921,00		12 921,00
Fonds dédiés soins		230 793,84		307 952,21
Fonds dédiés accueil de jour		11 796,43		9 131,01
TOTAL	4 097 577,41	3 097 871,94	4 097 577,56	2 875 161,94

7.3.4 Provisions pour risques et charges

7.3.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	90 794,00	22 218,00	72 278,00	40 734,00
TOTAL	90 794,00	22 218,00	72 278,00	40 734,00

- La provision couvre les risques liés à plusieurs litiges Prud'homaux.

7.3.5 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	755 985	300 740	455 245	
- à plus de 2 ans à l'origine	3 441			3 441
Emprunts et dettes financières divers (2)	443 182	443 182		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 690 613	4 690 613		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	92 948	92 948		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 986 169	5 527 483	455 245	3 441
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	259 553			

7.3.6 Charges à payer

- Facture non parvenue pour un montant de 198 844,85 euros dont 52 507,83 euros de soins infirmiers non parvenus et un indu de la cpam 2023 2025 concernant les actes infirmiers de 117 363,77 euros
- Provision pour congés payés pour un montant de 1 861 942,53 euros
- Provision pour compte épargne temps de 192 662,15 euros
- Provision pour heure différentielle reportée de 102 838,70 euros
- Provision fin de CDD pour un montant de 4 797,71 euros
- Etat formation pour un montant de 58 961,75 euros
- Etat effort construction pour un montant de 41 318,77 euros

7.3.7 Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance pour cet exercice.

8 Informations relatives au compte de résultat

8.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Ressources propres (prestations service....)	6 970 361
Cotisations	2 630
Concours public et subvention	8 051 025
Reprise amortissements, provision	83 317
Produits de cessions d'immobilisations	1 100
Autres Produits	137 379
Utilisation des fonds dédiés	125 164
TOTAL	15 370 976

Concours public et subvention : 6 320 597 euros produit de la tarification et 1 719 094 euros de subvention, 11 335 euros de quote part de subvention investissement

8.2 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Prestataire		51 941
Mandataire	1993	
Accueil de jour		67 106
Gestion de patrimoine	263	
Service de soins		191 746
Résultat de l'exercice hors gestion contrôlé		116 791
Résultat en attente de contrôle		191 746

8.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

Etablissement service de soins et Conseil Départemental dans le service prestataire sous contrôle de tiers financeur

Notre tutelle ARS (Agence Régionale de Santé Nord Pas De Calais) pour le service de soins a statué pour l'exercice 2024 pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées et pour l'équipe spécialisée.

Notre déficit 2024 pour les personnes handicapées était de – 13 479,58 euros avec la reprise des déficits de l'année antérieure d'un montant de – 15 404,35 euros, cela ramène le résultat à -28 883,93 €.

Le déficit en 2024 pour les personnes handicapées, a été affecté de la manière suivante :

- 28 883,93 euros affecté à la reprise sur la réserve de compensation des déficits

Notre résultat 2024 pour le service de soins était de + 265 696,91 euros avec la reprise des excédents de l'année antérieure d'un montant de 40 572,35 euros, cela ramène le résultat à + 306 269,26 euros

Le réalisé en 2024 pour le service de soins a été affecté de la manière suivante :

- + 165 696,61 euros affectés à la réserve de compensation des déficits
- + 100 000,00 euros affectées à la réserve d'investissement

8.4 Résultat exceptionnel

Néant

Honoraire des commissaires aux comptes

Les honoraires liés à la mission de contrôle légal des comptes se portent à 40 000 € au 31/12/2025.

9 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
personnel cadres	14
personnel administratifs	22
personnel interventions	345
TOTAL	381

10 Autres informations

10.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 208 433,41 € en 2025

10.2 Informations concernant le Droit Individuel à la Formation

Un nouveau dispositif de formation est créé le compte personnel de formation (CPF), il remplace le Droit au DIF. Les salariés ont été informés par note de service le 4 février 2015 afin qu'ils puissent s'inscrire via le site et créé leur compte personnel.

10.3 Engagements hors bilan

10.3.1 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total ⁽¹⁾
I. D. R. CHARGES COMPRISES		701 440	701 440

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés

- Taux d'actualisation : 3,70 %
- Taux d'évolution des rémunérations : 1,5%

L'engagement retraite relatif à l'exercice précédent se portait à 637 135 €.

10.3.2 Emprunt auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre N, l'engagement s'élève à la somme de :

se décomposant comme suit :

- capital restant dû	755 985
dont à moins d'un an	300 740
dont entre 1 et 5 ans	455 245

10.3.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

10.3.4 Contribution volontaire en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Remplacement de la Directrice Générale par la Gouvernance trois administrateurs sont concernés	80 heures/mois à 63 euros chargés	60 480 euros
Frais kilométriques	12 344 kilomètres	6 457 euros